

Les sujets de mécontentement dans l'Education

[11/03/09 - 18H28 - actualisé à 18:28:00]

Voici les principaux sujets de conflit dans l'Education et dans l'Enseignement supérieur. La réforme de la formation des premier et second degrés est désormais celle qui cristallise le plus la colère. La réforme de la formation et du recrutement des enseignants

Le projet

Dossier conjoint des ministères de l'Education et de l'Enseignement supérieur, cette réforme prévoit qu'à partir de la session 2010, les enseignants des écoles, collèges et lycées soient recrutés au niveau "master 2" (bac + 5). En contrepartie, les néo-titulaires seront revalorisés. La formation incombera aux universités et non plus aux instituts de formation des maîtres (IUFM). Les universités devront proposer des "masters d'enseignement" dès la rentrée 2009.

Au moins 50.000 stages d'observation et de pratique accompagnée (108 heures maximum) seront proposés en master 1 (M1) ou en M2 à ceux qui n'auront pu en bénéficier en M1. En M2, les étudiants pourront bénéficier de 50.000 stages en responsabilité (108 heures maximum), rémunérés 3.000 euros. La première année d'exercice, les jeunes enseignants bénéficieront de tutorat et d'un temps (à préciser) de "formation continue".

Les critiques :

.Tous les acteurs, y compris les présidents d'université, ont dénoncé le caractère précipité de la réforme et demandé son report d'un an.

.L'aspect professionnalisant (les stages) est jugé insuffisant comparé à l'actuelle 2ème année d'IUFM, en alternance, devant élèves.

.Si un système de bourses supplémentaires (20.000) est mis en place en master pour compenser la suppression de cette 2ème année d'IUFM (actuellement rémunérée 1.300 euros mensuels), il est insuffisant financièrement et ne bénéficiera pas à la majorité des étudiants, dénoncent les organisations étudiantes.

.Généralement, la réforme est dénoncée comme visant à économiser en 2010 des milliers de postes d'enseignants-stagiaires aujourd'hui rémunérés.

.Certains se demandent comment les étudiants vont pouvoir assumer la préparation des concours (l'année de master 2) et le travail nécessaire à l'obtention du diplôme de master.

.La modification des concours (moins d'épreuves disciplinaires) est vue comme une régression pédagogique.

.Certains opposants craignent que les collés aux concours, qui auront toutefois eu le master, constituent un vivier de personnels recrutables comme non-statutaires, donc précaires, ce qui menacerait le statut même de fonctionnaire.

Les suppressions de postes

.Tous les acteurs dénoncent les 13.500 suppressions de postes qui affecteront écoles, collèges

et lycées à la rentrée 2009. Parmi eux, la suppression des emplois de spécialistes de la difficulté scolaire (les "Rased") est particulièrement mal vécue.

.Si le Premier ministre a annoncé le gel des suppressions de postes dans les universités en 2010 et 2011, il reste que 900 emplois sont supprimés dans l'enseignement supérieur et la recherche en 2009 et que les syndicats demandent un plan de recrutement pluriannuel.

Les personnels de la recherche, qui ont vécu comme une profonde vexation le discours du chef de l'Etat sur la recherche le 22 janvier, réclament des garanties sur les postes.

Le statut des enseignants-chercheurs

En dépit de la réécriture, aboutie vendredi, du décret qui faisait polémique, plusieurs organisations jugent que les reculs sont faibles.

[Réagir à cet article](#)

Tous droits réservés - Les Echos 2009